

ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

Chers parents,

Vous prenez connaissance ce jour du montant des contributions et tarifs périscolaires pour la prochaine année scolaire.

Ces tarifs ont été votés le 12 mai dernier par le Conseil d'Administration de l'OGEC :

- Comme l'an dernier, nous limitons l'augmentation de la contribution au strict minimum, à savoir 1€ par mois
- Le tarif de la garderie est inchangé.
- Restauration scolaire : maintien du repas à 2€ + 1€ complémentaire pour couvrir les frais d'encadrement des élèves.

L'an dernier, l'OGEC vous a proposé de devenir "GRAND CONTRIBUTEUR", à travers une participation financière complémentaire défiscalisée.

Un grand merci ! vos dons cumulés correspondent à 5€ de contribution/élève. Ces dons permettent de poursuivre nos projets d'amélioration de l'accueil des élèves, et de limiter l'augmentation de la contribution des familles.

Nous espérons que vous serez encore plus nombreux à faire preuve de solidarité en 25/26 !

Bulletin de soutien Donnez & faites des économies !		
Catégorie d'impôt	PARTICULIER Impôt sur le revenu (si vous êtes imposable)	ENTREPRISE Impôt sur les sociétés
% de réduction	66%	60%
Coût réel pour un don	de 100€ 34€	de 1 000€ 400€
Conditions limitatives	20% du revenu imposable	5‰ du chiffre d'affaires
JE FAIS UN DON EN LIGNE SUR WWW.DDEC85.ORG		

Vous pouvez croire en l'entier dévouement des membres de l'OGEC pour permettre à vos enfants de vivre les meilleures conditions de scolarisation tout en restant ouvertes à tous.

M CLERC Sylvain

Président OGEC